



Syndicat des producteurs
forestiers du Bas-Saint-Laurent

Production de biomasse forestière à destination de la Coopérative forestière de la Matapédia

Spécifications et normes de façonnage

- Essences demandées : feuillues ou résineuse, sauf le cèdre (peuvent être mélangées)
- Longueur : approximativement 8 pieds
- Diamètre minimal au fin bout : 2 pouces
- Diamètre maximal au gros bout : 16 pouces
- Les tiges habituellement non commerciales sont acceptées (cerisier de Pennsylvanie, cormier, saule, etc.).
- Aucuns chicots ne sont permis, sauf s'ils sont secs et sains.
- Les caries raisonnables sont acceptées.
- Le bois ne doit pas être pourri ou en état de dégradation avancée.
- L'ébranchage sommaire est permis.
- Les nœuds ne doivent pas être rasés à l'affleurement du tronc.
- **TRÈS IMPORTANT** : les rondins doivent être exempts de contaminants (terre, pierres, etc.)

*Les chargements ne correspondant pas
à ces normes pourront être refusés.*



Pour information
Gaston Fiola, coordonnateur-terrain
Téléphone : 418 725-9830